

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...



Modalités d'inscription & règlement des séjours

Préinscription en ligne : www.ucjgalsace.org

Le prix :

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Ou contactez-nous par téléphone

Renvoyez le dossier dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (VACAF, Pass-colo, mairies, comités d'entreprise, solidarité YMCA pour les membres, JPA...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour (sauf mention contraire).

Un transport collectif est organisé à partir de Strasbourg.

- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.



Pour permettre à tous les enfants qui le souhaitent de partir avec nous, nous nous engageons, malgré la suppression du dispositif « colo apprenante », à limiter au maximum le reste à charge pour les familles selon les éléments figurant à titre indicatif dans le tableau ci-dessous. **Les familles membres des YMCA-UCJG Alsace ne bénéficiant d'aucune aide profiteront d'une aide de solidarité YMCA. Ainsi, le reste à payer sera de 730 € par enfant hors voyage. Nous remercions chaleureusement nos donateurs qui nous permettent cet élan de générosité.**

Type d'aide	Conditions ressources	Maximum de reste à payer familles
VACAF—Pass-colo*	QF < 700	89 €
VACAF—Pass-colo*	QF entre 701 et 950	200 €
Solidarité YMCA ou Pass-colo*	QF entre 951 et 1500	450 €
Solidarité YMCA	QF > 1500	730 €

* les jeunes nés en 2015